

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°180

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 DÉCEMBRE 2020

**L'AN deux mille vingt, le 03 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BUTT Zishan.

Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

---

Secrétaire de séance : Monsieur Hadji-Gavrill

---

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

**OBJET : Projet de convention de subventionnement des activités de conseil juridique et d'information sur le logement en direction des albertivillariens sur la période 2021-2023**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la circulaire du Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu le projet de convention de subventionnement entre la Ville d'Aubervilliers et l'ADIL 93 pour le développement d'une action de conseil et d'information juridique sur le logement à destination des albertivillariens pour la période 2021-2023 ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'intérêt pour la population d'Aubervilliers de disposer de conseils et d'informations juridiques relatifs au logement dispensés par l'ADIL 93 ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE**, le principe et le contenu de la convention de subventionnement ci-joint, entre la Ville d'Aubervilliers et l'ADIL 93 prévoyant un engagement sur la période 2021/2023 de versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 6600 euros TTC, pour soutenir financièrement l'association dans le cadre de ses activités de conseil et d'information sur le logement à Aubervilliers.

**AUTORISE**, Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention de subventionnement.

Reçue en préfecture le : 10/12/20

Accusé en préfecture :

93-219300019-20201203-lmc118092-CC-1-1

Publiée le : 10/12/20

Certifiée exécutoire : 10/12/20

Le Maire,

Karine FRANCOLET

